

BULLETIN D'ADHÉSION

Adhésion Modification d'adhésion



Prévoyance | CCN des détaillants en chaussures - Ensemble du personnel

> ENTREPRISE

Raison sociale

N° Siret N° Code NAF

Forme juridique

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Fax

Mail @

Date de création de l'entreprise

Nature de l'activité

Correspondance à adresser à (si différent du siège social)

Effectif assuré à la date d'adhésion

N° ENTREPRISE

Contrat : CCN020000/10 - CCN020000/20 -
CCN020030/10 - CCN020030/20

Date effet de l'adhésion :

POUR FACILITER L'ENREGISTREMENT DE VOTRE ADHESION

- 1- Ecrivez en lettres capitales.
- 2- Dated et signez votre bulletin d'adhésion.
- 3- Joignez un Kbis datant de moins de 3 mois ou le récépissé de déclaration à la Préfecture pour une Association.
- 4- Envoyez-le tout à :
Humanis
348 rue Puech Villa
BP 7209
Parc Euromédecine
34183 Montpellier cedex 4

> ADHÉSION

Population couverte : Ensemble du personnel ⁽¹⁾

Garanties ⁽²⁾ : Contrat d'assurance collective du régime de prévoyance.

L'employeur adhère par ailleurs, à la garantie optionnelle « Maintien de salaire ».

(1) On entend par l'ensemble du personnel : le personnel affilié à l'AGIRC relevant à ce titre des articles 4 et 4 bis de la Convention nationale de retraite de prévoyance des cadres du 14 mars 1947 et de l'article 36 de l'annexe I de cette convention et le personnel non affilié à l'AGIRC ne relevant pas à ce titre des articles 4 et 4 bis de la Convention nationale de retraite et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947 et de l'article 36 de l'annexe I de cette convention.

(2) Cochez en fonction de vos souhaits. Les choix retenus par l'adhérent s'appliquent à l'ensemble du personnel affilié.

> COTISATIONS

Contrat d'assurance collective régime de prévoyance CCN020000/10 - CCN020000/20 - CCN020030/10 - CCN020030/20

PRESTATIONS	Personnel affilié à l'AGIRC CCN020000/10					
	Cotisation globale		Cotisation employeur		Cotisation salarié	
	Tranche A	Tranche B	Tranche A	Tranche B	Tranche A	Tranche B
Décès - PTIA	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	-	-
Majoration décès accidentel	0,07 %	0,07 %	0,07 %	0,07 %	-	-
Rente éducation	0,12 %	0,12 %	0,12 %	0,06 %	-	0,06 %
Rente de conjoint	0,24 %	0,24 %	0,24 %	0,12 %	-	0,12 %
Incapacité temporaire de travail	0,42 %	0,76 %	0,365 %	-	0,055 %	0,76 %
Invalidité	0,26 %	0,67 %	0,26 %	0,43 %	-	0,24 %
Total	1,61 %	2,36 %	1,555 %	1,18 %	0,055 %	1,18 %



> COTISATIONS

PRESTATIONS	Personnel non affilié à l'AGIRC CCN020000/20					
	Cotisation globale		Cotisation employeur		Cotisation salarié	
	Tranche A	Tranche B	Tranche A	Tranche B	Tranche A	Tranche B
Décès - PTIA	0,19 %	0,19 %	0,11 %	0,11 %	0,08 %	0,08 %
Majoration décès accidentel	0,04 %	0,04 %	0,02 %	0,02 %	0,02 %	0,02 %
Rente éducation	0,07 %	0,07 %	0,04 %	0,04 %	0,03 %	0,03 %
Rente de conjoint	0,17 %	0,17 %	0,09 %	0,09 %	0,08 %	0,08 %
Incapacité temporaire de travail	0,32 %	0,32 %	-	-	0,32 %	0,32 %
Invalité	0,27 %	0,27 %	0,27 %	0,27 %	-	-
Total	1,06 %	1,06 %	0,53 %	0,53 %	0,53 %	0,53 %

PRESTATIONS	Personnel affilié à l'AGIRC - CCN020030/10 Personnel non affilié à l'AGIRC CCN020030/20		
	Tranche A	Tranche B	Tranche C
Option maintien de salaire	1,06 %	1,06 %	1,06 %

Les cotisations sont maintenues pour une période de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017 sauf en cas de modifications des dispositions législatives ou de la réglementation Sécurité sociale.

> ENGAGEMENT

L'entreprise, ci-dessus nommée, représentée par agissant en qualité de muni(e) de tous les pouvoirs nécessaires ⁽¹⁾ déclare adhérer au contrat d'assurance collective du régime de prévoyance référencé ci-dessus, au profit de l'ensemble de son personnel, auprès de Humanis Prévoyance et de l'OCIRP ⁽²⁾, en vue d'appliquer les dispositions du régime de Prévoyance instauré par avenant à l'accord paritaire national de la Convention Collective Nationale des détaillants en chaussures en date du 6 octobre 2008. Le contrat d'adhésion est souscrit à effet du 1^{er} jour du mois civil suivant l'envoi du contrat d'adhésion (cachet de la poste faisant foi) ; un double vous sera retourné après acceptation par Humanis Prévoyance.

Les cotisations du contrat figurent au présent contrat d'adhésion. L'entreprise reconnaît avoir reçu et pris connaissance du présent contrat d'adhésion (le contrat d'adhésion, les Conditions Générales « CG-CCN détaillants en chaussures - Prévoyance-2015 » où figurent les garanties) et de la notice d'information « NI-CCN détaillants en chaussures - Prévoyance 2015 ».

L'entreprise a-t-elle à la date de signature du présent contrat d'adhésion, des salariés et/ou anciens salariés en arrêt de travail ⁽³⁾ ou des bénéficiaires de rente éducation et/ou rente de conjoint en cours de service ⁽⁴⁾ :

NON : Si cette situation venait à être modifiée avant la date d'effet de l'adhésion, l'entreprise s'engage à en informer immédiatement notre organisme.

OUI : Dans ce cas, vous devez obligatoirement remplir le document intitulé « Déclaration de reprise de passif ».

(1) L'adhésion constituant un engagement contractuel de l'entreprise, la présente demande doit être signée par un représentant légal de l'entreprise ou, à défaut, par une personne dûment habilitée à prendre cet engagement.

(2) L'OCIRP (Union d'Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité sociale - 17 rue de Marignan, 75008 Paris) est l'organisme assureur de la garantie rente éducation et rente de conjoint. Il en délègue la gestion à Humanis Prévoyance.

(3) Incapacité temporaire de travail, y compris en temps partiel pour raison thérapeutique, ou invalidité.

(4) Cochez la case concernée.

J'accepte de recevoir des informations sur les offres, produits et services du groupe Humanis (courrier, téléphone, SMS, MMS, email).

Fait à le

L'employeur
Signature et cachet de l'entreprise

Signature Humanis Prévoyance
Le Directeur

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles en écrivant à l'adresse : Groupe Humanis - cellule CNIL - satisfaction clients - 303 rue Gabriel Debacq - 45777 Saran Cedex ou par courriel à contact-cnil@humanis.com. Votre demande doit être accompagnée d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité.